



Usage de personnages walt disney

Par **wils**, le **04/11/2011 à 10:49**

Bonjour,
Le comité des fetes de la commune prévoit un défilé de chars dont un avec des personnages de Walt Disney. Quel est l'enjeu juridique ? Une simple demande d'autorisation adressée à la société Walt Disney en Angleterre avec date limite pour la réponse couvrira-t-elle le comité et les personnes ? Merci pour votre attention.

Par **mimi493**, le **04/11/2011 à 11:52**

[citation] Une simple demande d'autorisation adressée à la société Walt Disney en Angleterre avec date limite pour la réponse couvrira-t-elle le comité et les personnes [citation] s'il y a besoin de l'autorisation, l'absence de réponse vaut refus. L'ajout d'une date limite est sans fondement.